

WHA2.96. Rattachement de la Grèce à la Région européenne

La Deuxième Assemblée Mondiale de la Santé,

Ayant examiné la demande du Gouvernement hellénique tendant à ce que la Grèce soit rattachée au groupe 4 des organisations régionales,¹⁰¹

DÉCIDE que la Grèce devra faire, dorénavant, partie du groupe 4 des organisations régionales, qui comprend les pays du continent européen.

(Cinquième rapport de la Commission des Questions constitutionnelles, adopté à la dixième séance plénière)